



Lille, le 30 mars 2020

M JL Detavernier
Vice-Président chargé des
ressources humaines

Monsieur,

La crise sanitaire que nous affrontons a nécessité de mettre en place un PCA au sein de notre collectivité. Dans ce cadre, des missions prioritaires, "critiques", sont maintenues et assurées par nos collègues auprès de la population, notamment dans les services sociaux et médico-sociaux du Département. Si la continuité de cette activité s'effectue en mode nécessairement dégradé, elle doit être assurée impérativement avec tous les moyens de protection à destination des professionnelLES.

Si, après nos différentes alertes, le Département est allé au-delà de la doctrine de l'Etat en commandant des masques en tissus, puis des masques chirurgicaux pour tenter de protéger les travailleurs sociaux, les mesures de protection s'avèrent encore insuffisantes y compris pour le personnel médical. La soudaineté des mesures sanitaires de confinement associée à la pénurie de matériel de protection expose encore aujourd'hui fortement nos collègues.

Dans son message vidéo du 27 mars, JR LECERF affirme "*souhaiter, pour les agents, dissiper un peu la crainte sur le manque de moyens de protection*" et présager que les mesures mises en place par le Département sonnera "*la fin d'une inquiétude pour tous ceux qui étaient au contact du public et qui l'étaient sans avoir des moyens de protection nécessaires*".

Vous admettez donc que les collègues étaient particulièrement exposés et vous faites, enfin, le choix d'assumer votre devoir de protection vis à vis des agentEs de la collectivité. Mais malgré vos engagements, les moyens de protection restent insuffisants ou inadaptés. Nous vous faisons remonter les nombreuses préoccupations de TS et TMS, cadres et médecins dont nous sommes destinataires.

Pour réaliser de manière sécurisée les actes professionnels du personnel médico-social des PMI et SPS, des masques chirurgicaux, masques FFP2, sur blouses à usage unique, blouses blanches cotons lavables à 60°C, sur chaussures à usage unique, produits liquides, spray et lingettes désinfectants efficaces contre le COVID19 doivent être acheminés en urgence dans les services. De même il est indispensable de procéder à la désinfection régulière des locaux à activités cliniques.

Nos collègues du secteur médical nous rapportent avoir des gants et du gel hydro alcoolique pour l'instant en quantité suffisante. Par contre, le stock de masques chirurgicaux et FFP2, et sur blouses ne permet d'assurer que 2 à 3 consultations en UTPAS ou SPS et aucune visite à domicile.

syndicat SUD du personnel du Département du Nord

Hôtel du Département – rez de mail – 43 rue G. Delory – 59047 LILLE cedex ★ 03 59 73 58 46★ sud@lenord.fr ★ www.suddepartementnord.org

Pour les travailleurs sociaux qui entrent en contact avec la population, les règles minimales de sécurité imposent le port de masques chirurgicaux à minima, dans l'idéal des FFP2, ainsi que des gants. Les masques en tissus commandés par la collectivité ont été distribués sans aucune notice d'entretien. Les collègues en font parfois un usage inadapté qui compromet la sécurité qu'ils sont censés apporter.

L'usage de protections adaptées n'est plus à démontrer pour ces professionnelLES intervenant au domicile des populations, dans des situations souvent de grandes tensions et où le respect des gestes barrières est impossible (OPP par exemple).

Ces mêmes règles de sécurité imposent la nécessité pour ces collègues de pouvoir ensuite changer leurs vêtements et prendre une douche. Il nous est indiqué, qu'à l'UTPAS de Villeneuve d'Ascq, la douche cabine installée dans le bâtiment depuis quelques mois et dans le cadre du " bien-être au travail" trouve maintenant toute son utilité en terme de protection.

L'installation de ces cabines dans chaque UTPAS dépourvues de douches est donc fortement préconisée et, de notre point de vue, réalisable.

En effet pour éliminer le COVID19, qui reste actif y compris sur les vêtements plusieurs heures, il faut les laver à 60C° minimum. Toute personne est actuellement potentiellement contagieuse, même les asymptomatiques... et le risque de contagion est significatif dès 15 minutes de proximité à moins d'1 mètre. Il faut que les enfants et le public rencontrés soient porteurs de masques chirurgicaux que doivent leur fournir les TS et TMS, s'ils n'en ont pas.

Le pic de l'épidémie est attendu dans les 2 prochaines semaines avec une majoration significative du risque pour les professionnelLES.

Alors que la responsabilité d'assurer les missions dans la cadre du PCA et celle des moyens et organisation de la protection des agentEs relève de l'employeur, aujourd'hui, elle est renvoyée uniquement aux cadres de terrain. Cette situation ne peut durer d'autant qu'aucun protocole précis et pratique n'a été élaboré.

La crise sanitaire se poursuivra bien au-delà de la période de confinement. Il est indispensable que tout le matériel de protection adapté soit attribué et renouvelé régulièrement.

C'est pourquoi, nous vous demandons de tenir compte de cette alerte et de distribuer sans délai, et en fonction des missions exercées, dans les UTPAS, SPS, CRIP en quantité suffisante le matériel souligné par les professionnelLES de santé : **blouses en coton, sur blouses, sur chaussures, gants, masques chirurgicaux et FFP2, ainsi qu'un protocole clair d'utilisation du matériel.**

Recevez, Monsieur le vice-président, nos salutations distinguées.

Pour SUD
Les représentantEs au CHSCT